

RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE



REHABILITATION DONT RENOVATION ENERGETIQUE ET
RESTRUCTURATION DE L'ECOLE DANIEL ROQUES
- 46300 GOURDON-

REGLEMENT DE CONSULTATION

_ RC _

24 avril 2024

Consultation en vue de passer un marché de travaux.

Marché à procédure adaptée de travaux _ MAPA

La nouvelle procédure fait suite à une déclaration de procédure infructueuse.

Date limite de remise des offres : 17 mai 2024 à 12h00

n° 2024_01_22_EDR

_ MAIRIE DE GOURDON _

RENOVATION ENERGETIQUE ET REAMENAGEMENT DU GROUPE SCOLAIRE DANIEL ROQUES - 46300 GOURDON

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Maire de Gourdon, Place de l'Hôtel de Ville, B.P. 30017, 46 300 Gourdon
Tél. : 05 65 27 01 10 ; Fax : 05 65 41 09 88 ; Mél : maire@gourdon.fr

TABLE DES MATIERES

1 _	OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
2 _	INTERVENANTS DANS L'OPERATION	4
3 _	CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	5
4 _	CONDITIONS RELATIVES AUX CONTRATS	5
5 _	CONTENU DE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE).....	6
6 _	PRESENTATION DES OFFRES CONFORMEMEN A L'ARTICLE R.2143-3 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE	7
7 _	CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES.....	9
8 _	EXAMEN DES OFFRES.....	10
9 _	PHASE DE NEGOCIATION	12
10 _	CALENDRIER INDICATIF	12
11 _	VISITE SUR SITE	13
12 _	VOIES ET DELAIS DE RECOURS	13

_ MAIRIE DE GOURDON _

RENOVATION ENERGETIQUE ET REAMENAGEMENT DU GROUPE SCOLAIRE DANIEL ROQUES - 46300 GOURDON

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Maire de Gourdon, Place de l'Hôtel de Ville, B.P. 30017, 46 300 Gourdon
Tél. : 05 65 27 01 10 ; Fax : 05 65 41 09 88 ; Mél : maire@gourdon.fr

1 _ OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1. Objet :

Le présent marché a pour objet la réhabilitation dont rénovation énergétique et restructuration de l'école Daniel Roque à GOURDON 46300.

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

2. Lieu d'intervention :

ECOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE DANIEL ROQUES

11 rue Gustave Larroumet - 46300 Gourdon

3. Délais d'exécution :

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4. Mode de passation :

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

5. Type et forme de contrat :

Il s'agit d'un marché à quantité fixe (ou marché ordinaire).

6. Allotissement (1 lot) :

La présente consultation est lancée avec une tranche et est répartie en lots traités par marchés séparés. Les travaux à la charge des entreprises sont les suivants :

Lot n° 04	COUVERTURE
-----------	------------

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Conformément à l'article R2113-1 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur autorise les opérateurs économiques à soumissionner une réponse pour : un seul lot, plusieurs lots ou tous les lots.

Les justificatifs de candidature peuvent concerner un ou plusieurs lots. Les candidats doivent présenter une offre distincte pour chaque lot auquel ils répondent.

7. Nomenclature _ conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) :

CODE CPV	DESCRIPTION
45214210-5	Travaux de construction d'écoles primaires

LOT	CODE CPV	DESCRIPTION
Lot n° 04	45261100-5	Travaux de charpente
Lot n° 04	45261210-9	Travaux de couverture

8. Réalisation de prestations similaires :

En application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 _ INTERVENANTS DANS L'OPERATION

1. Acheteur public _ Maitre d'ouvrage :

Le maitre d'ouvrage est la Commune de GOURDON.

Représenté par : Monsieur le Maire Jean-Marie COURTIN

La Mairie de GOURDON, Place Saint-Pierre, BP 30017, 46 300 Gourdon

Tél. : 05 65 27 01 10 ; Fax : 05 65 41 09 88 ; Messagerie : contact@gourdon.fr

SIRET : 214 601 270 000 17

2. Maîtrise d'œuvre :

Groupement **ARKHIDEA – IES – DEJANTE – MC2G – ORFEA**

Mandataire : **SARL ARKHIDEA**

- **ARCHITECTES** : ARKHIDEA _16, BOULEVARD GAMBETTA _46000 CAHORS_09 51 71 06 36
_AUDREY LAVERNHE ARCHITECTE_06.15.75.75.91_ audrey.lavernhe@arkhidea.fr _ EMILIE
WATTIER-DARNIS ARCHITECTE_06 25 80 86 61_ emilie.wattier@arkhidea.fr
- **BET TCE** : IES_ 311 RUE HAUTESSEIRE_ 46000 CAHORS_ ALAIN MALIQUE INGENIEUR
CHARGE D'AFFAIRE_ 06 30 25 36 91_ alain.malique@ies-ingenierie.fr
- **BET VRD** : DEJANTE_75, AVENUE DE LA LIBERATION_19360 MALEMORT_ ETIENNE ROBY_ 07
78 37 22 63 / 05.55.92.80.10_ eroby@dejante-infra.com
- **ECONOMISTE** : MC2G_ 74, RUE DENIS FORESTIER_46000 CAHORS_ GILLES GLEYAL_
06.77.46.94.58 _ ggleyal@moe46.fr
- **BE ACOUSTIQUE** : ORFEA _ 33 Rue de l'Île du Roi _19103 BRIVE_ 05.55.86.34.50.10

3. Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier :

MC2G_ 74, RUE DENIS FORESTIER_46000 CAHORS_ GILLES GLEYAL_ 06.77.46.94.58 _
ggleyal@moe46.fr

4. Contrôle technique

SOCOTEC _ AGENCE CONSTRUCTION MONTAUBAN-CAHORS _ Pôle Construction & Immobilier Midi
Pyrénées _ 101 Route de Montbartier _82000 MONTAUBAN_+33 5 63 66 60 06_ Jerome ISOARD_ +33
6 19 77 88 97_ jerome.isoard@socotec.com

5. Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé

SOCOTEC _ AGENCE CONSTRUCTION MONTAUBAN-CAHORS _ Pôle Construction & Immobilier Midi Pyrénées _ 101 Route de Montbartier _ 82000 MONTAUBAN _ +33 5 63 66 60 06 _ Driss TOUMI _ +33 6 19 73 71 01 _ driss.toumi@socotec.com

3 _ CONDITIONS DE LA CONSULTATION

1. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2. Forme juridique du groupement et conditions de participations des concurrents.

Aucune forme de groupement n'est imposée à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

En cas de sous-traitance, l'offre devra indiquer la dénomination, la qualité, les prestations et le montant dont la sous-traitance est envisagée.

3. Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

4 _ CONDITIONS RELATIVES AUX CONTRATS

1. Durée du contrat et délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

2. Mode de règlement et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Les travaux seront financés selon les modalités suivantes : fonds propres, emprunt et subventions.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

3. Modification de détail au dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4. Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 _ CONTENU DE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

1. Contenu du DCE :

1. Le présent règlement de la consultation (RC)
2. L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
3. Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
4. Le cahier des clauses techniques particulières (CTP) et ses annexes
5. La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
6. Pièces graphiques DCE
7. Le calendrier prévisionnel d'exécution
8. PGCSPS
9. ETUDES GEOTECHNIQUES
10. Les déclarations de travaux (DT) et les réponses des exploitants de réseaux / DICT
11. Rapport Initial de Contrôle Technique en phase Projet
12. NOTICE THERMIQUE

2. Délivrance du DCE :

L'accès aux documents de la consultation est gratuit (conformément aux articles R2132-1 à R2132-6 du Code de la Commande Publique), complet, direct et sans restriction sur le site : <http://marches-publics.info46.com/accueil.htm> où est logé le profil acheteur de la Commune de GOURDON.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique ou physique n'est autorisée.

L'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est pas obligatoire. L'identification permet cependant d'être informés des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE (réponses aux questions posées par d'autres entreprises, mais également par le candidat lui-même, et erratums).

À défaut d'identification sur le site <http://marches-publics.info46.com/accueil.htm>, il appartiendra aux opérateurs économiques de prendre connaissance par leurs propres moyens des informations, modifications et / ou précisions complémentaires éventuellement apportées au DCE. La responsabilité de l'acheteur public ne saurait être engagée en l'absence de prise de connaissance

de ces informations complémentaires par les opérateurs économiques (et de prise en compte de celles-ci dans les dossiers de candidature et / ou d'offre).

Pour les candidats souhaitant s'identifier sur le portail, ils devront créer un compte pour obtenir un identifiant et mot de passe.

6 _ PRESENTATION DES OFFRES CONFORMEMENT A L'ARTICLE R.2143-3 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

1. Emploi de la langue française:

Tous les documents contenus dans les éléments de candidature et de l'offre devront être rédigés en français ou traduits en français, et exprimés en euros.

2. Documents à produire

Un dossier complet comprenant les pièces suivantes est à produire par le candidat :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Situation juridique de l'entreprise :		
N°	DOCUMENT	SIGNATURE
01_	Lettre de candidature (imprimé DC1 ou équivalent), dûment datée et signée par tous les membres du groupement.	OUI
02_	Déclaration du Candidat (imprimé DC2 ou équivalent).	OUI
03_	Une attestation des déclarations sociales et fiscales (de moins de 6 mois)	NON
04_	Extrait KBIS datant de moins de 6 mois	NON
05_	Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de concourir	NON
06_	La déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé	NON
07_	Attestations d'assurances professionnelles en responsabilité civile et décennale.	NON
08_	Si l'entreprise est en redressement judiciaire, production de la copie du ou des jugements prononcés à cet effet	NON

Capacité économique et financière de l'entreprise :		
N°	DOCUMENT	SIGNATURE
09_	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des cinq derniers exercices disponibles	NON

Les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :		
N°	DOCUMENT	SIGNATURE
10_	Liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	NON

_ MAIRIE DE GOURDON _

RENOVATION ENERGETIQUE ET REAMENAGEMENT DU GROUPE SCOLAIRE DANIEL ROQUES - 46300 GOURDON

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Maire de Gourdon, Place de l'Hôtel de Ville, B.P. 30017, 46 300 Gourdon
Tél. : 05 65 27 01 10 ; Fax : 05 65 41 09 88 ; Mél : maire@gourdon.fr

11_	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	NON
12_	Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat.	NON
13_	Indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité et auquel le candidat pourra faire appel pour l'exécution de l'ouvrage	NON
14_	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	NON
15_	Indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement et de traitement des déchets que le candidat pourra mettre en oeuvre lors de l'exécution du contrat	NON
16_	Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	NON

Certificats de qualifications :		
N°	DOCUMENT	SIGNATURE
17_	Les certificats de qualification (QUALIBAT, QUALIFELEC, FNTP, CNIH...) en cours de validité, ou certificats équivalents, correspondants à la prestation demandée.	NON

Pour chaque certificat précité, l'organisme acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent, notamment les certificats de qualifications professionnelles délivrés par un autre organisme, les attestations de bonne exécution délivrés par un tiers indépendant à l'appui des références fournies ou les certificats d'identité professionnelle.

Pièces de l'offre :		
N°	DOCUMENT	SIGNATURE
18_	Un acte d'engagement daté et signé par le candidat.	OUI
19_	Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	NON
20_	Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	NON
21_	Le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire dûment complété.	NON
22_	Un planning prévisionnel d'intervention et de réalisation de la prestation avec la décomposition des tâches adapté au projet.	NON
23_	Une méthodologie détaillée d'intervention et l'organisation contextualisée (y compris mesures prises pour le maintien des accès) avec les principes d'intervention par type de tâches.	NON
24_	Une liste des moyens en matériel et personnel qui seront mis à disposition du marché pour garantir la qualité de réalisation des travaux : (numéro de téléphone, noms et coordonnées des responsables)	NON
25_	Une présentation de la démarche environnementale de l'entreprise (RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises) : Gestion des déchets (tri, valorisation de la matière grise ...) / Gestion économe des ressources (matières premières,	NON

_ MAIRIE DE GOURDON _

RENOVATION ENERGETIQUE ET REAMENAGEMENT DU GROUPE SCOLAIRE DANIEL ROQUES - 46300 GOURDON

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Maire de Gourdon, Place de l'Hôtel de Ville, B.P. 30017, 46 300 Gourdon
Tél. : 05 65 27 01 10 ; Fax : 05 65 41 09 88 ; Mél : maire@gourdon.fr

	eau) / Usage de produits et procédés labélisés ou certifiés (ex : bois massif central) / Implication de l'entreprise dans la préservation de la biodiversité / Engagement pour la réduction des nuisances et de l'impact carbone.	
26_	Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	NON
27_	Un certificat de visite.	NON

L'ensemble des pièces sera à fournir par chaque candidat dans le cas d'un groupement et devra être signée par tous les candidats.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

En cas de non présentation, par les candidats et leurs sous-traitants éventuels, des compétences et qualifications demandées à l'article ci-dessus, l'offre sera rejetée comme irrégulière.

Les entreprises nouvellement créées ou en cours de création pourront apporter la preuve de leur expérience, capacités professionnelles, techniques et financières par tout autre moyen et notamment par la présentation de titres ou de l'expérience professionnelle du ou de leurs responsables. Les actes effectués par les créateurs d'une société en cours de création seront pris en application de l'article L210-6 du code de commerce.

7 _ CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : www.marches-publics.info46.com

La signature scannée est autorisée.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont adressées ou transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Le pli peut être doublé d'une **copie de sauvegarde** transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb). Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

_lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique;
_lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

La Mairie de GOURDON, Place Saint-Pierre, BP 30017, 46 300 Gourdon

Tél. : 05 65 27 01 10

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Word (.doc), Excel (.xls), dwg, jpeg et pdf.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

1. Règles de nommage des fichiers dans le cadre de la réponse du candidat :

Les noms des fichiers transmis par le candidat doivent comporter à minima la dénomination commerciale abrégée du candidat. La dénomination des documents de votre candidature et de votre offre est importante : elle doit être la plus simple possible pour permettre à l'acheteur d'identifier le fichier sans devoir l'ouvrir.

2. Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : www.marches-publics.info46.com

Seules les demandes adressées au moins 10 jours avant la date limite de réception des offres feront l'objet d'une réponse de la part du Maître d'Ouvrage.

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification.

8 _ EXAMEN DES OFFRES

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

1. Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation. Seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. Toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Un délai approprié sera indiqué pour régulariser toute offre demeurant irrégulière.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les offres sont pondérées de la manière suivante :

_Prix des prestations : 60%

_Valeur technique : 40%

- _ Cohérence et exhaustivité du planning avec les moyens proposés/10
- _ Méthodologie des modes opératoires et organisation /10
- _ Personnels et encadrement (CV, expériences similaires, qualifications)/10
- _ Descriptif et performance des matériaux (documentation et fiches techniques) /5
- _ Qualité des mesures en faveur du développement durable et de la protection de l'environ /5

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

_ Montant des prestations (sur 60 points) :

La meilleure offre de prix se verra attribuer 60 points (offre anormalement basse exceptée).

La note obtenue pour les autres offres sera attribuée selon la règle suivante :

(Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre analysée) x 60 points

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Les offres de prix anormalement basses et qui, après analyse, ne s'avéreraient pas susceptibles de garantir l'exécution de la mission suivant les prescriptions du dossier et le niveau de qualité attendu seront écartées et ne seront pas considérées comme recevables. Une demande d'explication pourra être adressée aux entreprises concernées.

_ Valeur Technique (sur 40 points)

Ce critère sera apprécié à travers l'analyse des mémoires techniques que l'entreprise devra joindre à son offre. Les sous-critères seront notés selon les critères de notation suivants :

- _ 0 points : élément pas renseigné ou comportant des éléments hors contexte ;
- _ 25 % de la note : points très peu renseigné ;
- _ 50 % de la note : renseignements très général ;
- _ 75 % de la note : renseignements adapté et basique selon les prescriptions du cahier des charges et normes ;
- _ 100% de la note : renseignements complémentaire ou supplémentaire.

9 _ PHASE DE NEGOCIATION

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation (article R2123-5 du Code de la Commande Publique).

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec le ou les candidats ayant présenté une offre suite à une première analyse de celles-ci. Cette négociation sera engagée avec les trois offres les mieux-disantes suite au classement effectué après analyse au regard des documents et de leur contenu. Si le nombre de candidats est inférieur à trois, la négociation se poursuivra avec le (ou les deux) candidats mieux-disants.

Ces conditions s'apprécient lot par lot.

Cette négociation pourra porter sur la méthodologie, le prix et ses composants. Celle-ci pourra comprendre, dans le strict respect de l'égalité entre les candidats, des échanges écrits ou des entretiens et instaureront un dialogue privilégié et prospectif sur l'opération projetée et sur les moyens de la réussir.

Les négociations se dérouleront via le profil acheteur et pourront faire l'objet d'audition.

À l'issue des négociations, le candidat sera éventuellement invité à compléter ou à préciser son offre initiale. Une analyse de la nouvelle proposition sera alors effectuée et le classement final des offres à l'exception des offres irrégulières ou inacceptables qui seront écartées, sera établi à partir des critères de jugement.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

10 _ CALENDRIER INDICATIF

- Lancement de la Procédure Adaptée (MAPA) : 24 avril 2024
- **Date limite de réception des offres :** **17 mai 2024**
- Commission d'appel d'offre : 03 juin 2024

_ MAIRIE DE GOURDON _

RENOVATION ENERGETIQUE ET REAMENAGEMENT DU GROUPE SCOLAIRE DANIEL ROQUES - 46300 GOURDON

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Maire de Gourdon, Place de l'Hôtel de Ville, B.P. 30017, 46 300 Gourdon
Tél. : 05 65 27 01 10 ; Fax : 05 65 41 09 88 ; Mél : maire@gourdon.fr

- Attribution : 20 juin 2024
- 1ere réunion de préparation de chantier LOT 4 : 24 juin 2024

Les dates sont indiquées sous réserve de la disponibilité des membres de la commission d'appel d'offre.

11 _ VISITE SUR SITE

Une visite sur site est **fortement recommandée**.

Les entreprises sont réputées, avant la remise de leurs offres :

- avoir pleine connaissance de tous les plans et documents utiles à la réalisation des travaux, ainsi que des sites, lieux et terrains d'implantation des ouvrages, tous les éléments généraux et locaux en relation avec l'exécution des travaux.

- avoir apprécié exactement toutes les conditions d'exécution des ouvrages et s'être parfaitement et totalement rendu compte de leur nature, importance et particularité.

- avoir procédé à une visite détaillée du site et avoir pris parfaite connaissance de toutes les conditions physiques et toutes sujétions relatives au lieu de travail, accès et abords topographiques et natures du terrain, venues d'eau, crues, éloignement des canalisations d'eau, d'électricité, égout, stockage de matériaux, etc.

Les conditions de visite sont les suivantes :

- Prise de rendez-vous auprès de la mairie de Gourdon, responsable technique : Aleksandra ZIOLKOWSKA (aleksandra.ziolkowska@gourdon.fr, +33 [0] 5 65 27 01 10, +33 [0]6 78 52 77 17) ;

- Adresse :

ECOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE DANIEL ROQUES _ 11, rue Gustave Larroumet - 46300 Gourdon.

12 _ VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Toulouse - 68 Rue Raymond IV - 31068 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05 62 73 57 57 - Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.